



# SUIVI DE L'ISOLEMENT PAR LES INFIRMIERS DIPLÔMÉS D'ÉTAT LIBÉRAUX

## RÉUSSIR L'ISOLEMENT DU MALADE & TESTER LES AUTRES MEMBRES DU FOYER

### > POUR VOUS CONNECTER

Allez sur [www.inzee.care/idel](http://www.inzee.care/idel) et créez votre compte en vous munissant d'une feuille de soins barrée. Vous recevez un e-mail lorsque votre compte est validé.

### > POURQUOI UTILISER WWW.INZEE.CARE ?



#### SÉCURITÉ

- **Hébergement sécurisé** et confidentialité des données de santé (Hébergement en Données de Santé, Blockchain).
- **Traçabilité** : une solution unique de suivi des demandes de soins.
- **Historique** des demandes envoyées par les patients ou les établissements de soins.



#### SIMPLICITÉ

- Créé par des professionnels de santé pour des professionnels de santé.
- Une application **mobile facile** d'utilisation et conviviale
- **Gain de temps** : joignabilité et réactivité sur des espaces dédiés
- Une solution **développée en collaboration avec les URPS**



### « RÉUSSIR L'ISOLEMENT » DES PERSONNES CONTAMINÉES

- > Rappeler la durée d'isolement : 10 jours à compter des symptômes ou de la date de prélèvement.
- > Rappeler les gestes barrières.
- > Faciliter l'appropriation de la **démarche d'isolement** par le patient.
- > Identifier une situation de vulnérabilité sociale à la Cellule territoriale d'appui à l'isolement :



Pour les Côtes-d'Armor : 02 96 62 44 77 ([pref-CAI-covid19@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-CAI-covid19@cotes-darmor.gouv.fr))  
Pour le Finistère : 06 79 34 89 27 ([dt29@croix-rouge.fr](mailto:dt29@croix-rouge.fr))  
Pour l'Ille-et-Vilaine : 02 99 02 19 14 (après 18h : 06 74 77 72 37) ([pref-ctai@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-ctai@ille-et-vilaine.gouv.fr))  
Pour le Morbihan : 06 74 68 75 85 ([contact@morbihan-protection-civile.org](mailto:contact@morbihan-protection-civile.org))

>> Facturer un AMI 5,6 + MCI, soit 22,64 € + majorations dimanche/férié + IK avec exo div 3



### TESTER LES AUTRES MEMBRES DU FOYER

- > Réaliser un TAG aux membres du foyer qui ne se sont pas faits tester depuis la confirmation du patient zéro du foyer.
- > Rappeler la nécessité d'un test à J17, à compter du début de l'isolement de la personne contaminée et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 pour lever l'isolement.
- > Générer un code à 6 caractères via l'interface <https://pro.tousanticovid.gouv.fr> pour le remettre aux patients positifs qui souhaitent se signaler sur l'application TousAntiCOVID.

>> Facturer un AMI 9,5 (29,9 €) ou AMI 8,3 pour 3 patients ou plus dès le premier prélèvement + AMI 9,6 si recensement des cas contacts et saisie dans Contact COVID